

Extrait de Fadhâil Ramadhân N°2

Abou Hourairah (radhia Allahou anhou) rapporte que l' Envoyé d'Allah (radhia Allahou anhou) a dit :

« Cinq choses particulières ont été attribuées à ma communauté telles qu'elles ne l'avaient jamais été auparavant à aucune autre : l'odeur de la bouche d'un jeûneur est plus agréable à Allah que le parfum du musc. Les poissons ne cessent de demander le pardon en sa faveur jusqu'à ce qu'il rompe son jeûne. Allah (Exalté soit-Il) embellit chaque jour Son Paradis et dit ensuite : Le temps est proche où mes fidèles serviteurs laisseront les grandes épreuves(de ce monde) et viendront à toi. Dans ce mois les démons rebelles sont enchaînés, les empêchant ainsi d'engendrer tous les vices qu'ils occasionnent en temps ordinaire. La dernière nuit, ils (les jeûneurs) sont pardonnés « . Les Sahabas (radhia Allahou anhoum) demandèrent alors: » Est-ce que c'est la nuit d'Al Quadr ? » Il répondit : » Non, mais n'est-il pas juste, en vérité, qu'un travailleur ne reçoive son salaire qu'après avoir accompli son labeur ?« .

(Rapporté par Ahmâd, Bazzâr et Bayhaqui)

EXTRAITS DES COMMENTAIRES DE CHEIKH ZAKARIYAH R.A. CONCERNANT CE HADITH (SOURCE: « FADHÂÏL RAMADHÂN »):

Dans ce Hadith, l' Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a mentionné cinq faveurs exclusives à sa communauté, dont aucun autre jeûneur n'avait pu bénéficier auparavant. Si seulement nous pouvions véritablement apprécier cette grande bonté de la part d'Allah, alors nous ferions notre possible pour obtenir ses grâces spéciales !

Premièrement, il nous est dit que la mauvaise odeur qui se dégage de la bouche du jeûneur, à cause de la faim, est plus agréable pour Allah que le parfum du musc.

Selon certains commentateurs de Hadith, celui-ci comprend huit sens (...) J'en

retiendrai trois.

1. a) Certains sont de l'opinion que dans l'autre monde, Allah donnera comme récompense, en échange de cette odeur de la bouche, un parfum plus subtil que le musc. Ce sens là paraît évident et d'ailleurs, il existe dans « *Dourr oul Mansour* », un Hadith confirmant cette version.
2. b) Au jour de la Résurrection, on reconnaîtra les jeûneurs, quand ils se lèveront de leurs tombes, grâce à un parfum meilleur que le musc qui sortira de leur bouche.
3. c) Dès ici-bas, cette mauvaise haleine a plus de valeur, aux yeux d'Allah, que le musc.

Cette dernière interprétation est, à mon humble avis, la plus acceptable car elle témoigne du lien d'amour qui existe entre Allah et Ses créatures qui font le jeûne. Pour l'amoureux, la mauvaise odeur de l'être aimé est meilleure que tous les parfums. Et dans ce cas, c'est Allah Lui-même qui aime et qui manifeste son état de rapprochement avec les jeûneurs.

Le jeûne est parmi les actes d'adoration préférés d'Allah. C'est pour cela qu'il est dit dans un Hadith Qoudsi: » *Toutes les bonnes actions sont rétribuées par l'intermédiaire des anges, excepté le jeûne. C'est Moi Seul qui en donnerai la récompense parce qu'il a été fait uniquement pour Moi* « . (...)

Dans un autre Hadith, il est dit : » *Le jeûne est la porte de toutes autres formes d'adoration* ». Cela signifie qu'au moyen du jeûne, le cœur s'illumine, permettant ainsi d'augmenter le désir d'accomplir les autres formes d'adoration. Tel est le cas, seulement si ce jeûne est un jeûne au véritable sens du terme, c'est à dire accompli suivant toutes les règles exigées et non pas le simple fait de rester sans boire ni manger.

Note.

J'aimerais maintenant attirer l'attention sur un point particulier. En raison de ce Hadith, certains imams ont interdit de se nettoyer la bouche avec un siwâk (*bâton utilisé pour se froter les dents*) durant les après-midis du Ramadhan, alors que les Hanafis considèrent celui-ci comme « Moustahab » (*souhaitable*) à tout moment (*comme on peut le trouver dans leurs livres de jurisprudence*). En effet, par l'intermédiaire du siwâk, l'odeur de la bouche est dissipée, alors que l'odeur dont on parle dans le Hadith, provient de l'estomac vide et n'a donc rien à voir avec

celle-ci.

La seconde faveur particulière est le fait que les poissons invoquent le pardon pour les jeûneurs. Le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) a voulu montrer ainsi qu'un grand nombre de créatures priaient en leur faveur. Dans certaines versions on dit que les anges également demandent le pardon pour eux. Mon oncle Mawlana Mohammad Ilyas r.a. disait qu'il en était ainsi apparemment parce qu'Allah avait dit dans le Qur'aan : *» En vérité, ceux qui ont cru et font oeuvres bonnes, le Miséricordieux suscitera de l'amour pour eux «* . De même, il est dit dans un Hadith: *» Quand Allah aime quelqu'un, Il dit à Djibraïl (alyhis salâm): J'aime cette personne, toi aussi aime la. Alors Djibraïl (alyhis salâm) aime cette personne et l'annonce ainsi dans les cieux : Cette personne est aimée d'Allah, vous aussi, aimez la ! Alors les habitants des cieux se mettent à l'aimer et l'amour pour cette personne se répand sur la terre «* .

Habituellement, l'amour est réservé aux gens proches de l'être aimé, mais on voit ici qu'il déborde au-delà de ces limites et qu'il atteint les poissons dans la mer et que ceux-ci se mettent alors à prier pour eux (...).

Le troisième privilège accordé aux jeûneurs est le fait que le paradis leur soit embelli. On voit dans plusieurs ahaadith qu'au tout début de l'année, le paradis fait l'objet de nombreux ornements en vue du Ramadhan béni. Il est connu que lorsqu'on attend la visite d'une personne importante, un grand soin est pris dans la préparation de sa venue. Pour un mariage par exemple, les préparatifs commencent plusieurs mois à l'avance. Tel est le cas pour le Ramadhan.

La quatrième faveur est le fait que les démons soient enchaînés durant ce mois, diminuant ainsi la présence du mal. Ce mois aurait été pour eux une bonne occasion pour qu'ils fassent tous leurs efforts pour tromper l'homme, au moment où il en avait le plus besoin pour se concentrer dans ses devoirs religieux. Au contraire, nous constatons une diminution certaine du mal. Ainsi combien d'alcooliques, à cause de ce mois béni, ne s'arrêtent-ils pas de boire et combien d'autres personnes qui commettaient ouvertement des péchés, ne s'en écartent-elles pas également ? Mais ceci ne veut pas dire que les péchés disparaissent complètement, ce serait trop beau ; seuls les plus importants diminuent et régressent de façon certaine. (*Voir à ce sujet l'article suivant: Les péchés durant le mois de Ramadhân.*)

La cinquième faveur est que le pardon soit accordé lors de la dernière nuit du Ramadhan. Les Compagnons (radhia Allahou anhoum) pensaient qu'il s'agissait de la nuit d'al Quadr, à cause des nombreuses bénédictions qu'elle contenait et ils

posèrent la question à l' Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam). Il leur répondit alors négativement et leur montra que c'était seulement un privilège accordé à la fin du Ramadhan pour avoir fait l'effort de jeûner jusqu'au bout.

<http://muslimfr.com/extrait-de-fadhail-ramadhan-n2/>